JANVIER 2020 | N°9

MP en bref

© alex-vasey for unsplash

Quelques grands rendez-vous de 2019

Les statistiques '16-'17-'18 ▸ p. 2

Le séminaire stratégique du Collège MP ▸ p. 4

Le Livre Blanc du MP ▸ p. 6

Rencontre entre les MP belge et marocain ▸ p. 7

Premier LPU Day ▸ p. 8

Evaluations
nos tuyaux pour en tirer meilleur parti ▸ p. 10

PersoPoint
des nouvelles de notre futur secrétariat social ▸ p. 11

Brèves ▸ p. 12

Nouveaux mandats et nominations

Justice en chiffres

E-learning MaCH Qualifications

Un award pour Crossborder

Les statistiques annuelles 2016, 2017 et 2018 du Ministère Public

Le Collège du Ministère Public a publié fin novembre les statistiques annuelles 2016, 2017 et 2018 des parquets correctionnels près les tribunaux de première instance, du parquet fédéral et des parquets de la Jeunesse. Ces trois années ont permis aux analystes statistiques d'adapter leurs méthodes d'analyse aux nouvelles composantes liées à la généralisation de MaCH dans les parquets de police et les parquets correctionnels.

Ces données annuelles donnent un aperçu quantitatif du flux d'entrée, du flux de sortie et du stock.

Parquets correctionnels

Entre 2009 et 2018, le flux d'entrée des affaires pénales dans les parquets correctionnels a baissé de 25 %, passant de 734.791 affaires en 2009 à 548.012 affaires en 2018. La diminution la plus marquante concerne les délits de vols et d'extorsion (-41 %) qui représentent +/- un quart du volume du flux d'entrée. Cette tendance touche également les affaires financières, économiques, d'ordre public & sécurité publique, d'environnement & d'urbanisme, de coups & blessures et de foi publique. Le flux d'entrée d'un certain nombre de matières spécifiques, telles que les affaires de trafic des êtres humains, de santé publique, de criminalité organisée, de fraude informatique, de blanchiment, de débauche & d'exploitation sexuelle, d'agriculture, chasse, pêche & protection des animaux ou de viol & attentat à la pudeur, est en hausse.

Le nombre d'affaires clôturées par les parquets correctionnels entre 2009 et 2018 a, parallèlement au flux d'entrée, connu une baisse de 28 %. Cette évolution se marque au niveau du nombre d'affaires clôturées par un classement sans suite (-33 %), du nombre de citations directes (-14 %) et du nombre de mises à l'instruction clôturées par une fixation devant la chambre du conseil en vue du règlement de la procédure (-22 %). Les nombres de transactions payées et de médiations pénales réussies augmentent à partir de 2012. Quant au nombre de probations prétoriennes, le chiffre a doublé entre 2016 et 2018.

La baisse considérable des flux d'entrée et de sortie s'explique en grande partie par les modifications apportées dans les processus de travail, bien que l'on note également une diminution du nombre de procès-verbaux rédigés par la police. La diminution observée au niveau des parquets correctionnels n'a cependant pas entraîné une diminution de la charge de travail. En effet, tout d'abord, les contentieux en croissance relèvent de matières présentant, généralement, un degré de complexité relativement élevé, avec, parfois, une dimension internationale (par exemple, la cybercriminalité, les affaires de mœurs, la santé publique, la criminalité organisée, le trafic des êtres humaines...). Ensuite, les nombres d'affaires auxquelles les parquets ont donné suite (poursuite ou mesures alternatives) ont considérablement augmenté (+28 % entre 2009 et 2018). Enfin, les différentes entités du ministère public ont dû fonctionner avec des taux d'occupation et des moyens réduits.

Parquet fédéral
Flux d'entrée en fonction de la prévention
Mœurs | Terrorisme | Autre

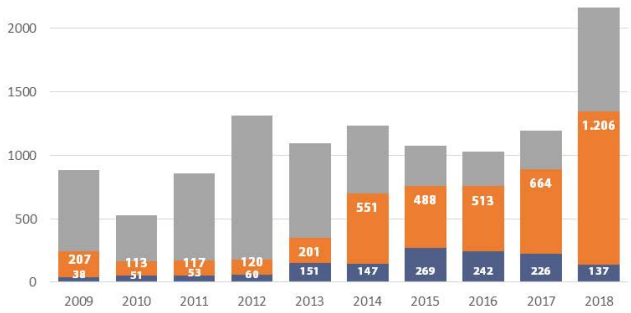

Parquet fédéral

Le flux d'entrée au parquet fédéral a connu une augmentation, passant de 881 affaires en 2009 à 2.163 en 2018. Cette hausse de 146 % s'explique en grande partie par une augmentation de 81 % entre 2017 et 2018. La proportion d'affaires « terrorisme » a connu naturellement un pic important en 2015 et 2016 avec une pointe à 242 affaires en 2016. En 2018, le nombre de nouvelles affaires a diminué et est revenu à 137 affaires (soit 6% du flux d'entrée au parquet fédéral).

Parquets de la jeunesse
Évolution des flux d'entrée
FQI | MD | Affaires protectionnelles

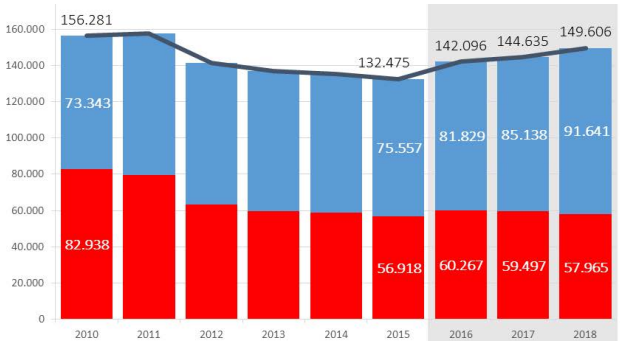

Parquets de la jeunesse

Ces trois dernières années, les parquets de la jeunesse ont connu à nouveau une augmentation d'affaires protectionnelles après plusieurs années de diminution. Toutefois, le nombre d'affaires protectionnelles enregistrées en 2018, avec 149.606 unités, reste inférieur à celui de l'année 2010 (-4 %). Ces affaires protectionnelles englobent tant les « faits qualifiés infraction » (FQI) que les « mineurs en danger » (MD). L'accroissement des affaires protectionnelles au cours des trois dernières années est principalement dû à une augmentation de 21 % des affaires MD. On recense en 2018 le nombre d'affaires MD le plus élevé jamais enregistré dans les statistiques annuelles du ministère public. Pendant cette période, le nombre d'affaires FQI a augmenté de 2 %.

Parquets correctionnels
Évolution des flux d'entrée et de sortie
Entrées | Sorties

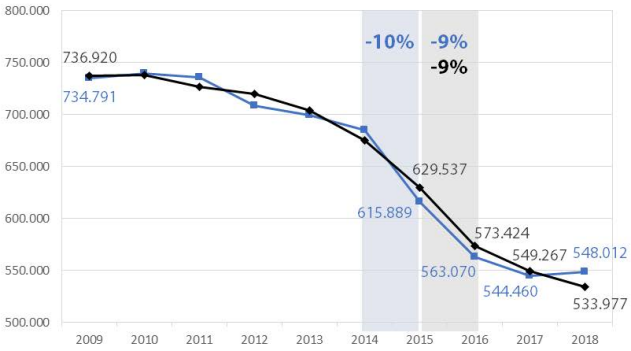

Retrouvez l'ensemble des statistiques du ministère public et les dossiers d'analyse complets sur le site www.om-mp.be/stat.

SÉMINAIRE STRATÉGIQUE DE MALINES

Le Collège du ministère public se met au vert

Les 2, 3 et 4 octobre dernier, le Collège du ministère public s'est réuni au sein du magnifique palais de justice de Malines dans le cadre de son séminaire stratégique annuel.

Le programme de ces 3 journées était particulièrement chargé. L'amélioration du fonctionnement professionnel et qualitatif du ministère public a occupait une place centrale.

Six grands thèmes ont été abordés au cours du séminaire :

- le fonctionnement du Collège du ministère public,
- la gestion des ressources humaines,
- BPM, MCT, flux d'entrée global et modèle d'allocation,
- les plans de gestion,
- la synergie entre le parquet fédéral et les parquets locaux
- le soutien de la politique criminelle.

Pour chaque thème, plusieurs décisions stratégiques et opérationnelles ont été prises, dont vous retrouverez ci-dessous quelques projets qui rythmeront dans les prochains mois (et années) le fonctionnement ministère public.

Ressources humaines

À l'initiative du Service d'appui du ministère public, un groupe de travail « RH » a été créé en 2018 en vue de rédiger une politique RH pour le ministère public. Le projet de note-cadre RH a été discuté pendant le séminaire stratégique et plusieurs exemples pratiques relatifs aux RH ont été expliqués. Les principes repris dans la note-cadre RH seront traduits dans les entités avec le soutien du bureau HRM du Service d'appui.

BPM, MCT, flux d'entrée global et modèle d'allocation

Les projets BPM, MCT et sur le flux d'entrée global sont des maillons importants dans le processus de développement d'un modèle d'allocation pour le ministère public. Un modèle d'allocation doit être alimenté par des chiffres fiables et comparables.

À cet effet, des processus de travail uniformes, un enregistrement uniforme et un instrument pour la mesure de la charge de travail sont cruciaux.

Un nouvel outil BPM-MCT est en cours de finalisation et une phase pilote démarrera bientôt. Sur avis des Conseils, les parquets de Bruxelles, Namur et Halle-Vilvoorde ainsi que l'auditorat du travail du Brabant wallon seront les entités pilotes pour ce projet. Nous aurons l'occasion de vous présenter plus en détail ce nouvel outil dans un prochain numéro de MP en bref.

Plans de gestion

L'IFJ a organisé un coaching *Établir un plan de gestion* dans 4 parquets et tribunaux pilotes dans le cadre de la gestion autonome et de l'élaboration du contrat de gestion et des plans de gestion.

Au sein du ministère public, un plan de gestion a été établi par le parquet d'Anvers, le parquet de Namur (en voie de finalisation), le parquet général de Gand et l'auditorat du travail du Hainaut.

Un modèle national pour les plans de gestion sera développé, comprenant d'une part les objectifs communs et d'autre part une partie consacrée à la spécificité de chaque parquet.

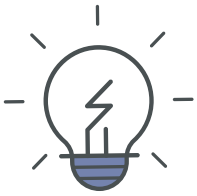

Le Service d'appui du ministère public dispose encore d'exemplaires des publications sur le modèle de qualité pour le ministère public. Les personnes intéressées peuvent demander un exemplaire auprès du Service d'appui du ministère public par mail
✉ sdaomp-org@just.fgov.be

Vous souhaitez développer des projets de gestion des connaissances ou développer le modèle de qualité au sein de votre entité ?
Contactez sans hésiter le Bureau Développement de l'organisation et de la Qualité pour de plus amples informations : ✉ sdaomp-org@just.fgov.be

En route pour 2025

Le Livre blanc du ministère public

Mi-2019, à l'aube de la nouvelle législature, le ministère public réunissait dans un document d'avenir toute une série de propositions concrètes qui lui permettront d'améliorer encore la qualité de son action. Le Livre Blanc du Ministère public, c'est son nom, a également été présenté à la commission Justice de la Chambre en septembre.

M. les Procureurs généraux Dernicourt et De Valkeneer, accompagnés d'une délégation du service d'appui du Ministère public, ont été invités le 17 septembre à une audition de la Commission Justice de la Chambre. Après une brève explication sur nos objectifs stratégiques et nos missions essentielles, les attentes et des aspirations du Ministère public pour cette législature ont été présentées.

Le ministère public est en constante mutation et souhaite rester un corps judiciaire performant et moderne au service du public. Cela suppose de s'adapter aux évolutions du monde et, en particulier, de la criminalité qui ne cesse de se transformer. Cette réflexion a conduit à la rédaction du Livre Blanc, fruit d'une large concertation avec les différentes entités du ministère public. Il est destiné à ouvrir le dialogue avec le monde politique et avec la société civile dans son ensemble. Les propositions formulées touchent à la fois à des modifications législatives, à l'octroi de moyens et de budgets adéquats, ou à l'amélioration de la qualité du travail du ministère public.

Quelles sont les attentes du Ministère public vis-à-vis du prochain gouvernement ?

1. Des initiatives législatives
2. Les moyens humains nécessaires
3. Un véritable statut social
4. Une optimalisation de l'évaluation des magistrats et du personnel judiciaire
5. Les instruments nécessaires à un meilleur recouvrement des peines patrimoniales
6. Des infrastructures ICT et immobilières suffisantes
7. Last but not least : l'approfondissement de la gestion autonome

Retrouvez le Livre Blanc dans son intégralité sur notre site web om-mp.be

Rencontres et concertation au programme entre les ministères publics belge et marocain

Du 3 au 7 novembre, une délégation du ministère public marocain menée par M. Abdenabaoui, Procureur général du Roi et président du Ministère public du Maroc, a été accueillie par leurs homologues belges du Collège des Procureurs généraux. Lors de cette visite de travail, le fonctionnement, la gestion et les spécificités du ministère public belge ont été présentés à la délégation marocaine.

Les récentes réformes de la justice et l'introduction d'une gestion autonome des entités de l'ordre judiciaire belge sont autant d'évolutions qui font écho à la dynamique de modernisation en œuvre au sein de la justice marocaine depuis plusieurs années. C'est dans cette optique que les instances judiciaires des deux pays multiplient les initiatives de concertation, d'échange et de coopération depuis 2017.

Le programme fut particulièrement chargé, avec la présentation du ministère public par les Procureurs généraux, la visite du Parquet fédéral, la présentation de l'Organe central pour les saisies et confiscations, une rencontre avec le Ministre de la Justice, puis avec les chefs de corps de la Cour de Cassation.

Un premier «LPU Day» au ministère public

Les Local Power Users (LPU) ont des responsabilités importantes dans le domaine du support informatique au sein des différentes entités du ministère public. Afin de pouvoir regrouper toutes ces connaissances et expériences et d'unir ces forces dans le domaine ICT, le bureau ICT du service d'appui du ministère public a décidé de créer un réseau « LPU OMP ».

La première étape de ce processus a été la création d'un site OMPtranet pour les membres du réseau OMP LPU. On y trouve des annonces pertinentes, des documents utiles, un forum qui reprend les questions auxquels les LPU sont souvent confrontés et qui offre une plate-forme d'échanges d'idées.

Dans un deuxième temps, le 17 septembre 2019, le bureau ICT du service d'appui du ministère public a organisé une journée OMP LPU (bilingue) pour lancer le réseau.

Les membres du réseau LPU ont pu se rencontrer, ils ont également fait la connaissance du bureau ICT du service d'appui du ministère public. Le rôle du bureau ICT et les attentes des LPU à son égard ont été discutés : quelles questions et problèmes les employés LPU rencontrent sur le terrain, comment les contacts avec SD ICT peuvent s'améliorer, ce que il est utile de mettre en place un réseau LPU OMP et quelles sont les attentes, ...

Dirk De Schagt du service d'encadrement ICT, est également venu rappeler l'importance des LPU dans le soutien aux divers projets informatiques (par exemple le déploiement de nouveaux ordinateurs portables). Il a profité de l'occasion pour remercier les LPU pour leur soutien.

Environ 40 LPU des différentes entités du MP se sont inscrits pour cette première journée LPU OMP. Leur retour était positif. Il est donc prévu d'organiser à l'avenir une réunion du réseau deux fois par an, avec une thématique spécifique au cœur des préoccupations des LPU. La prochaine journée OMP LPU est prévue en avril / mai.

Nous espérons que cette initiative est le début d'une coopération constructive entre les membres du réseau LPU, ainsi qu'avec le Service d'appui du ministère public et le Service d'encadrement ICT.

Les différents rôles de support informatique au sein du ministère public

LPU

Local Power User

Ils sont responsables du bon fonctionnement des systèmes informatiques au sein de l'entité (y compris les sauvegardes, les logiciels et le matériel d'installation, répondre aux questions techniques, enquêter et résoudre les problèmes signalés, créer de nouveaux utilisateurs, exécuter et vérifier les listes,...)

Découvrez qui est en charge de votre entité sur OMPtranet > Coordonnées > LPU

OCM

Omptranet Content Manager

Ils gèrent le contenu, les rubriques, la conception, les droits d'accès de la page Omptranet de leur entité.

WCM

Web Content Manager

Ils gèrent les pages Web de leur entité sur le site internet om-mp.be.

MKU

Utilisateur-clé pour MaCH - REA/TPI

Ils sont les responsable de terrain de toute l'organisation et de la communication dans le cadre du projet MaCH et de la collaboration avec AX'OP:

- organisation des formations MaCH au sein de leur entité (en collaboration avec SD ICT et AX'OP)
- personne de contact pour AX'OP
- diffusion de la communication dans l'entité
- s'assurer que MaCH est installé sur les ordinateurs de tous les collaborateurs

Qui fait partie du bureau ICT du Service d'appui du ministère public ?

- Frédéric Urger - attaché ICT
- Annelies Van Damme – Business analyst
- Aline Huin - RGPD

Titulaire du portefeuille ICT

PG Erwin Dernicourt

Magistrat de référence ICT

SPG Peter Coussement

Les missions du bureau ICT

- MaCH
- Accès aux bases de données
- Plaintes concernant le support informatique
- Analyse des besoins du ministère public dans le domaine informatique
- Omptranet

UNE BONNE RÉSOLUTION POUR 2020

Tirez le meilleur parti des entretiens d'évaluation et de planification

La période de fin d'année peut être une source de stress et de pression à la performance. Les projets ou les dossiers doivent encore être achevés de toute urgence, ou du moins être introduits dans la phase suivante car elle coïncide avec la période d'évaluation. Nous nous rappelons que nous étions au début de 2019 avec nos responsables pour fixer nos objectifs pour l'année. Il est temps désormais d'en faire le bilan et d'évaluer si nous «répondons aux attentes», ou non. Débutons 2020 avec une bonne résolution : mettons à profit l'entretien d'évaluation et de planification pour établir un véritable moment de discussion avec notre supérieur hiérarchique pour en tirer le plus grand bénéfice. Quelques tuyaux pour un entretien bénéfique pour chacun :

Ne vous bornez pas à cocher ou à mesurer ce qui a été réalisé ou non.

Faites-en un **moment d'échange**. Posez des questions et écoutez avec intérêt les réponses. Posez des questions supplémentaires pour vous assurer de bien vous comprendre. Demandez des éclaircissements lorsque vous ne comprenez pas un feedback ou lorsque vous n'êtes pas d'accord avec celui-ci.

Osez défendre vos **besoins** et écouter ceux de l'autre.

Donnez et acceptez des **compliments**. Demandez explicitement ce que vous pourriez faire pour contenter l'autre au cours de l'année à venir.

Examinez ensemble **ce que vous éprouvez** vis-à-vis de vous-même, de l'autre et de votre collaboration. Qu'est-ce qui s'est bien passé, où y avait-il de l'incertitude, comment cela a-t-il été ou aurait-il pu être résolu?

Regardez **vers le passé et vers l'avenir** :

- Dans quel contexte les objectifs ont-ils été fixés. Ce contexte a-t-il changé ?
- Sur quoi avez-vous aimé travailler, sur quoi avez-vous travaillé avec moins de plaisir ?
- Que voudriez-vous faire de plus ? Souhaitez-vous approfondir votre rôle et votre expertise actuels, ou souhaitez-vous faire quelque chose de complètement différent ? Et comment voulez-vous y parvenir ? Par des lectures, en suivant un cours, en participant à un projet spécifique,... ?

Considérez l'exercice dans le **contexte plus large** de votre équipe ou service : échangez sur les préférences des tâches, identifiez les talents des collègues, dites où vous les avez particulièrement appréciés au cours de l'année écoulée et où vous les voyez se développer au cours de l'année suivante. **Appréciez les différences** et utilisez-les dans la répartition des tâches.

Dernier tuyau : assumez la responsabilité de cette conversation, quel que soit votre rôle. Moment utile ou obligation "administrative", aux évaluateurs et évalués de le déterminer !

Le point sur

1.
Que signifie pour vous le projet PersoPoint ?

L'administration du personnel sera transférée du SPF Justice à PersoPoint/SPF BOSA. Ces derniers géreront le personnel et l'administration des salaires de façon entièrement numérique. Chaque membre du personnel aura accès à son dossier personnel. Chaque responsable aura une vue sur les dossiers numériques des membres de son équipe. Un helpdesk est prévu pour répondre aux questions.

2.
Une implémentation modulaire de PersoPoint au sein de la Justice

Hormis certains services spécifiques (VSSE, NICC, etc.), l'administration centrale du SPF Justice a déjà opéré le changement depuis le 1er juin 2017.

Deux grands projets de transition PersoPoint sont actuellement en cours : le premier pour l'ordre judiciaire (le ministère public, les cours et les tribunaux), le deuxième pour les établissements pénitentiaires (les prisons). Il est prévu que l'organisation judiciaire et les établissements pénitentiaires fonctionneront respectivement avec PersoPoint à partir du 1er janvier 2021 et du 1er juillet 2021.

3.
Quel est l'état des lieux des principaux projets PersoPoint ?

Le projet de changement est à peu près à mi-chemin. En 2019, l'accent a été mis sur :

- la clarification sur les modalités de changement et sur le nombre de recrutements externes;
- la définition des nouveaux processus de travail normalisés;
- la numérisation et/ou le nettoyage des dossiers personnels qui serviront de base.

À partir de 2020, le projet PersoPoint s'attellera aux défis suivants :

- Adapter de l'outil informatique Persopoint au client et intégrer les données existantes à celui-ci;
- Établir les responsabilités et la coopération entre PersoPoint et les services P&O centraux et locaux;
- Former des nouveaux employés et tous les utilisateurs finaux.

4.
Quand verrez-vous quelque chose de concret en tant qu'utilisateur final ?

À partir de 2020, vous serez davantage impliqué dans le projet.

Les personnes directement impliquées seront formées en premier lieu, et à partir du second semestre 2020, ce sera au tour de tous les utilisateurs finaux !

À suivre ...

Pour de plus amples informations :

Stefan Thomaes,
chef du projet 'MP PersoPoint'
Bureau 'Développement de l'organisation et qualité ' du Service d'appui MP
✉ stefan.thomaes@just.fgov.be

Brèves

Nominations et nouveaux mandats

Procureur du Roi de Flandre-Occidentale : Filiep Jodts
Procureur du Roi du Luxembourg : Etienne Donnay
Auditeur du travail d'Anvers : Bart Wens

Félicitations à tous.

Le Collège du ministère public accueille depuis le 18 novembre dernier Ine Van Wymersch Procureur du Roi de Hal-Vilvorde et Charles-Eric Clesse Auditeur du travail du Hainaut.

Ils prennent la relève de Vincent Macq Procureur du Roi de Namur et de Nathalie Heremans Auditeur du travail de Louvain.

Nous remercions chaleureusement Mme Heremans et M. Macq pour leur implication au sein du Collège et nous souhaitons beaucoup de succès à chacun.

82

C'est le nombre de « Shoe-Box » récoltées cette année par le service d'appui du Ministère public. Qu'est-ce qu'une Shoe-Box ? Une boîte à chaussures rassemblant 10 aliments et boissons (non alcoolisés, non périssables, faciles à ouvrir et prêts à consommer), accompagnés d'une petite carte de vœux, le tout emballé comme un cadeau de Noël. Ces paquets sont ensuite distribués par plusieurs associations d'aide aux plus démunis et auxpersonnes sans-abris pendant les fêtes de fin d'année (Les Samaritains asbl - De Samaritanen vzw, Restos du Coeur de Belgique, Samusocial Brussels, Saint-Vincent de Paul, Poverello...).

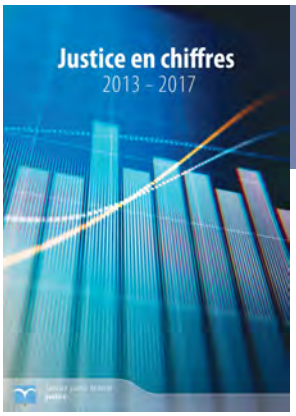

Justice en chiffres 2013 – 2017 vient de paraître

Cette brochure, éditée par le SPF Justice, dresse le portrait statistique des différents métiers de la justice. Ces données chiffrées vous donneront une vue d'ensemble sur le budget de la justice, le nombre de collaborateurs, les statistiques d'activités, etc. Voici quelques chiffres remarquables :

Presque
1 sur 2 **48,95%** des effectifs au sein de la justice font partie de l'ordre judiciaire

Parmi les **11.349** effectifs au sein de l'ordre judiciaire

on compte
66,42% de femmes

Les femmes représentent la grande majorité (70%) du personnel judiciaire administratif. Quant au pourcentage de magistrates, il s'élève à 55%.

20% des magistrats ont entre **45 et 49 ans**

À découvrir sur : justice.belgium.be/sites/default/files/jic-fr-def-library.pdf

Le nouvel E-learning « Qualifications »

L'Institut de formation judiciaire, a développé un E-learning à l'attention des services judiciaires et des autorités pour promouvoir les bonnes pratiques concernant l'utilisation de de l'application MaCH. L'objectif de cet e-learning est de vous permettre d'utiliser correctement les qualifications et les codes mis en place dans MaCH par le Service d'appui du ministère public et, par conséquent, de réduire le risque d'erreur d'encodage des données.

Découvrez-le ici : https://edu.igo-ifj.be/fr/elearning/ict-3004 (Mot de passe : due325)

Un Award pour Crossborder

Le projet Crossborder a été primé en décembre par le CPL Award de la 'Coopération policière internationale. À travers cet award, c'est l'investissement des partenaires du projet, notamment les membres du Ministère Public, qui est récompensé.

La vidéo de présentation du projet Crossborder est ici : youtu.be/ZnFLIRiZF-M

Meilleurs vœux !

Le Collège des Procureurs généraux,
le Collège du ministère public
et le Service d'appui du ministère public
ont le plaisir de vous souhaiter
une belle année 2020